

CPJEPS - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser et animer la vie quotidienne en sécurité
- Accueillir et informer les publics sur les différentes activités de la structure
- Préparer des séances d'activités (activités physiques, sportives, socio-éducatives ou socio-culturelles), les conduire et les évaluer en autonomie

PRE REQUIS

- Être âgé de 16 ans minimum
- Pas de contre-indication aux métiers
- Faire preuve de mobilité pour l'accès à l'emploi

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

- Demandeur d'emploi : Contacter France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI
- Alternance : Contrat d'apprentissage et Contrat de professionnalisation
- CPF, Financement personnel ou employeur, Transition Professionnelle

CONTENU PEDAGOGIQUE

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

Etre titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;

Etre capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle.

- BC01 - Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- BC02 - Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- BC03 - Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Alternance entre centre de formation et périodes en entreprise
- Méthodes pédagogiques actives et démonstratives – Pédagogie différenciée
- Études de cas, des travaux de groupe, des mises en situation et analyses de pratique
- Ressources pédagogiques internes
- Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- L'évaluation est transversale et continue, Livret pédagogique, livret d'alternance / Mise en place des Evaluations en Cours de Formation
- L'obtention du diplôme s'opère par la certification des blocs de compétence

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des trois blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

INFORMATIONS CLES

Niveau : 3

Code RNCP : 39927

Nom du certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Date d'enregistrement de la certification : 9/12/2024
au RNCP

Référence au JO/BO : Arrêté du 9/11/24

DUREE TOTALE DE LA FORMATION

1260 heures

735h en centre – 525h en entreprise

DATES OU DELAI D'ACCES ET LIEUX DE LA FORMATION

Du 05/01/26 au 16/10/26- Brignoles

CRITERES QUALITE 2024

Nombre de bénéficiaires : 13

Taux de présentation à l'examen par an : 58 %

Taux de réussite aux examens par an : 100 %

Taux de satisfaction des stagiaires par an : 90 %

Taux de rupture ou d'abandon par an : 8 %

Taux d'insertion global dans l'emploi : 42 %

Taux d'insertion dans le métier visé par la certification (fiche RNCP) : 57 %

TARIF ET FINANCEMENT

Prix de la prestation ou conditions tarifaires :

Plusieurs possibilités de financement, sous réserve des règles d'éligibilité :

- 10 places Cofinancées (Région SUD-FSE)
- Contrats en alternance & Transition Pro.

Formacode : 44067

Eligible au CPF : Oui - **Code :** 32369

EQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS POSSIBLES

Equivalence : Nous contacter pour identifier les équivalences ; la détention du CPJEPS mention "animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle" dispense des exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS ASEC.

Passerelles : /

Suite de parcours possibles et Débouchés : BPJEPS / Poste d'animateur en milieu associatif, centres ruraux, mairies... la détention du CPJEPS mention "animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle" dispense des exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS ASEC. Quelques exemples de métiers : Animateur périscolaire, Animateur d'accueil de loisirs (ALSH), Animateur de séjours de vacances, Animateur socioculturel. L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne. Code(s) ROME : G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques ; G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'animateur d'activités et de vie quotidienne en accueil collectif de mineurs est soumise à l'application de l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : 4 blocs de compétences « validables »

RECRUTEMENT

Informations collectives, tests de recrutements et entretiens préalables :

Informations collectives : 05/09 à 10h ; 25/09 14h ; 20/10 à 10h ; 17/11 14h ; 09/12 à 10h au fil de l'eau pour retirer et compléter un dossier d'inscription à la Ligue de l'Enseignement- FOL du Var- Immeuble le Célémi - Quartier Pré de Pâques 83170 BRIGNOLES

Tests de sélection et tests écrits : 11 et 12/12/25

Commission d'entrée le 18/12/2025 à 10h00

LIEU(X) DE FORMATION ET CONTACTS

Ligue de l'Enseignement- FOL du Var

Immeuble le Célémi - Quartier Pré de Pâques - 270 avenue des berges 83170 BRIGNOLES - 04 98 00 10 30

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de
09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

▪ **Directeur de l'Institut** : Nicolas CLAVEAU
Direction.formation@laligue83.org

▪ **Coordinatrice Pédagogique** : Florence BAZIN
fbazin@laligue83.org

▪ **Référente Handicap** : Delphine GEFFROY
bpjeps.as@laligue83.org

Renseignement et inscription :

▪ **Coordinatrice administrative** : Nathalie RINCKENBACH
Secretariat.formation@laligue83.org

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dès l'information collective, notre référente handicap est à votre disposition pour un entretien sur un éventuel aménagement du parcours.

A l'entrée et en cours de formation, les grilles d'évaluation des besoins et la liste de base des adaptations sont complétées.

Un dossier de demande d'aménagement d'épreuves peut être mis en place.

Règlementation ERP accessibilité aux personnes à mobilité réduite
orientation et adaptation
pédagogique possible tuteurée par la

#accessibleatous
référente Handicap

